



Rénovation des toitures en fibres-ciment

Paraplac®

Procédé de réfection d'anciennes couvertures en plaques ondulées de fibres-ciment maintenues en place, avec apport d'un système d'isolation + étanchéité

Sans dépose: mise en œuvre sans interruption de l'activité dans les locaux sous-jacents

Sans perçage: sur-toiture autonome grâce à un système d'accroche unique et breveté

Rassurant: procédé sans déchets ni poussières, sans plan de retrait

Domaines d'emploi

Réfection d'anciennes couvertures en plaques ondulées de fibres-ciment maintenues en place avec apport d'un système associant une isolation et une étanchéité.

Il convient aux bâtiments fermés à faible ou moyenne hygrométrie situés en France métropolitaine en climat de plaine (altitude inférieure à 900 m).

Nota: le procédé est adapté aux anciennes couvertures en plaques ondulées normalisées de cinq ou six ondes et de profil 177 x 51 mm.

Mise en œuvre

- Poser les profils Paraplac en les déposant dans les creux d'onde (répartition toutes les deux et trois ondes).
- Poser les brides Paraplac en les accrochant aux fixations existantes afin de bloquer le mouvement des profils.
- Poser les platines Paraplac à chaque about de plaque ondulée, au droit de chaque profil, afin de maintenir les profils sans avoir à percer les plaques.
- Poser un lit de panneaux isolants thermiques plans fixés au droit des profils Paraplac par des fixations mécaniques de diamètre 4,8 mm à pointe foret, associées à des plaquettes de répartition conformes au DTU 43.3.
- Poser l'étanchéité monocouche ou bicouche en respectant les renforts au droit des égouts, des rives et autres points singuliers.

Nota: l'isolant mis en œuvre sur le procédé Paraplac sera choisi en fonction de la charge admissible et du procédé d'étanchéité associé. Dans le cas de raccords sur des émergences (cheminées, ventilations, murs, etc.), la mise en place de costières en acier galvanisé sera effectuée avant la pose de l'isolant. Les costières sont fixées par le talon au droit des profils. Le CCP Paraplac propose plusieurs variantes d'association d'isolants et de revêtements d'étanchéité.



Sain, peu perturbant et durable

Pas de déchets ou de poussières d'amiante: Paraplac est un procédé qui ne nécessite ni plan de retrait, ni mise en décharge classée.

Paraplac est un procédé de réfection relevant, lors de sa mise en œuvre, des dispositions du Code du Travail relatives aux interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (art. R 4412-145 et suivants).

Paraplac apporte la sécurité à l'usage et une étanchéité éprouvée.

La vie continue: la mise en œuvre de Paraplac se déroule sans interruption de l'activité dans les locaux sous-jacents; La sécurité en plus: que cela soit durant les travaux ou après l'installation pour les interventions de maintenance, Paraplac apporte une ossature qui renforce mécaniquement la toiture.

Les dispositions concernant le travail en hauteur (R4534-35 du Code du Travail) et la circulation sur les couvertures en matériaux fragiles (R4534-88) sont à appliquer.

Questions/réponses sur Paraplac

Combien pèse le procédé Paraplac au mètre carré?

- L'ensemble de l'ossature métallique rapportée, constituée des profils, brides et platines Paraplac, a un poids de 2,25 kg/m².

Quel isolant thermique utiliser?

- Des panneaux plans de polystyrène expansé de 20 kg/m³ (soit 1,2 kg/m² pour 60 mm d'épaisseur), fixés au profil Paraplac par des fixations mécaniques à pointe foret traditionnelles (cf. DTU 43.3) sans percement des plaques.

- Des isolants en laine minérale ou PIR sont également utilisables, consulter Siplast-Icopal.

Quelle étanchéité utiliser?

- Un revêtement d'étanchéité auto-adhésif semi-indépendant monocouche Adesolo G ou bicouche Adepar JS + Paradiene 30.1 GS en bitume élastomère SBS, autoprotégé par des paillettes ou des granulés minéraux colorés (6 à 9 kg/m²). Pour des solutions plus légères, consulter Siplast-Icopal.

Paraplac et ses solutions d'étanchéité: des solutions qui ont déjà fait leurs preuves !

Plus de 200 000 m² de toitures bénéficient du procédé Paraplac, en France et ailleurs. Plusieurs millions de mètres carrés ont été réalisés en Adesolo depuis 20 ans.

Document de référence

Cahier des Charges de Pose visé par ETN.



Une formation préalable travaux de sous-section 4 est obligatoire avant la toute première intervention pouvant exposer à l'amiante (arrêté du 22 décembre 2009).

Procédé testé: les prélèvements faits sur chantier par un laboratoire agréé ont confirmé que la concentration brute constatée pour le processus de pose d'ossatures métalliques du procédé Paraplac est bien inférieure à la VLEP* fixée à 10 fibres/litre à partir du 1^{er} juillet 2015. À noter également qu'aucune fibre n'a été identifiée comme de l'amiante pendant toutes les séries de mesures (en extérieur, en intérieur et sur l'opérateur). Consulter Siplast pour obtenir le rapport d'analyse complet pour la constitution de votre mode opératoire.

* VLEP: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

Conditionnement

Désignation produit	Conditionnement	Consommation*
Profil Paraplac en 3 m	Botte de 10 profils (30 ml), poids de 24 kg	3 ml/m ² **
Platine Paraplac	Carton de 50 platines, poids de 8 kg	0,5 platine/m ²
Bride Paraplac	Carton de 50 brides, poids de 8 kg	2,6 bride/m ²

* Consommation indicative pour plaque 5 ondes 1/2 avec 2 fixations.

** Prévoir en complément 2 profils Paraplac en 3 m ou 4 profils Paraplac en 2 m par éclairant occulté; isolant: se reporter à la notice; étanchéité: se reporter au CCP Paraplac.